

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LAC-MÉGANTIC**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Lac-Mégantic, tenue à la salle J-Armand Drouin à l'hôtel de ville, le mardi 18 août 2020 à 18 h 45. Après avis de convocation dûment signifié à chacun des membres, sont présents et formant quorum : madame la mairesse Julie Morin, madame la conseillère Manon Bernard et messieurs les conseillers Jeannot Gosselin, Denis Roy, Jacques Dostie, Michel Plante et René Côté.

Assistent également à la réunion M. Jean Marcoux, directeur général, M^{me} Nancy Roy, greffière, M. Sylvain Roy, trésorier adjoint, M. Jean-François Brisson, directeur du Service d'urbanisme et de géomatique, et des citoyens.

No 20-276

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse Julie Morin déclare ouverte la présente séance du 18 août 2020.

ORDRE DU JOUR

- 1.- Ouverture de la séance
- 2.- Approbation de l'ordre du jour
- 3.- Assemblée publique de consultation au sujet du projet de Règlement n° 2020-14 modifiant le plan d'urbanisme n° 1323 concernant la bonification règlementaire 2020
4. Assemblée publique de consultation au sujet du premier projet de Règlement n° 2020-15 modifiant le Règlement de zonage n° 1324 concernant la bonification règlementaire 2020
5. Assemblée publique de consultation au sujet du projet de Règlement n° 2020-16 modifiant le Règlement n° 1410 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) concernant la bonification règlementaire 2020
- 6.- Période de questions
- 7.- Clôture de la séance

Résolution no 20-277

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Dostie,

appuyé par M. le conseiller René Côté

et résolu :

D'APPROUVER l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité

No 20-278

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION AU SUJET DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 2020-14 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME N° 1323 CONCERNANT LA BONIFICATION RÉGLEMENTAIRE 2020

Madame la mairesse Julie Morin déclare ouverte l'assemblée publique de consultation au sujet du projet de Règlement n° 2020-14 modifiant le plan d'urbanisme n° 1323 concernant la bonification réglementaire 2020, aux motifs qui seront expliqués par M. Jean-François Brisson, directeur du Service d'urbanisme et de géomatique.

L'objet de ce règlement modifie les grandes affectations du sol dans les secteurs de la rue Lacoursière, du Complexe Baie-des-Sables et du centre-ville.

Une période de questions est tenue relativement à ce projet de règlement. Les membres du conseil entendent les commentaires des citoyens et après s'être assurée qu'il n'y avait pas d'autre question, Madame la Mairesse déclare l'assemblée de consultation close.

No 20-279

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION AU SUJET DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N° 2020-15 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1324 CONCERNANT LA BONIFICATION RÉGLEMENTAIRE 2020

Madame la mairesse Julie Morin déclare ouverte l'assemblée publique de consultation au sujet du premier projet de Règlement n° 2020-15 modifiant le Règlement de zonage n° 1324 concernant la bonification réglementaire 2020, aux motifs qui seront expliqués par M. Jean-François Brisson, directeur du Service d'urbanisme et de géomatique.

L'objet de ce premier projet de règlement permet de délimiter l'emplacement où la Société québécoise du cannabis pourrait éventuellement s'établir dans le centre-ville, d'ajouter l'usage de récupération industriel dans le parc industriel, de régulariser la situation industrielle de la rue Wolfe, de corriger le zonage dans le secteur du cimetière, de modifier le triangle de visibilité sur les coins de rue dans le centre-ville, de modifier les usages résidentiels sur le boulevard des Vétérans et de permettre les commerces de services dans le centre-ville, de modifier le zonage de l'Auberge Magella sur la rue Baie-des-Sables et du terrain de l'ancienne Coop sur la rue d'Orsonnens, d'agrandir la zone R-53, d'autoriser un gîte touristique sur la rue Pie-XI et d'augmenter la superficie des logements intergénérationnels.

La mairesse mentionne que des dispositions de ce premier projet de Règlement sont susceptibles d'approbation référendaire et peuvent faire l'objet d'une demande d'être soumise à l'approbation des personnes habiles à voter. Des copies du bulletin d'information « Comment faire une demande pour participer à un référendum » ont été mises à la disposition du public dès le début de cette assemblée.

Une période de questions est tenue relativement à ce premier projet de règlement. Les membres du conseil entendent les commentaires des citoyens et après s'être assurée qu'il n'y avait pas d'autre question, Madame la Mairesse déclare l'assemblée de consultation close.

No 20-280

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION AU SUJET DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 2020-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 1410 RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A) CONCERNANT LA BONIFICATION RÉGLEMENTAIRE 2020

Madame la mairesse Julie Morin déclare ouverte l'assemblée publique de consultation au sujet du projet de Règlement n° 2020-16 modifiant le Règlement n° 1410 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) concernant la bonification réglementaire 2020, aux motifs qui seront expliqués par M. Jean-François Brisson, directeur du Service d'urbanisme et de géomatique.

L'objet de ce premier projet de règlement permet d'assujettir la zone M-321 au P.I.I.A. – Secteur des rues Laval et Québec-Central.

Une période de questions est tenue relativement à ce projet de règlement. Les membres du conseil entendent les commentaires des citoyens et après s'être assurée qu'il n'y avait pas d'autre question, Madame la Mairesse déclare l'assemblée de consultation close.

No 20-281

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Résolution no 20-282

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. le conseiller Jeannot Gosselin,

appuyé par M. le conseiller Denis Roy

et résolu :

QUE cette séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité

M^{me} Nancy Roy,
Greffière

M^{me} Julie Morin,
Mairesse